

Associations sans salarier



ADA, **nos** contrats  
pour **vous** protéger dans  
toutes **vos** activités

L'ASSURANCE DES TERRITOIRES





# Notre ambition : répondre à l'ensemble de **VOS** besoins

- SMACL Assurances, assureur reconnu depuis 50 ans sur la protection des territoires et des associations.
- Une capacité d'adaptation et une expertise qui font notre force et nous ont permis de développer une offre d'assurance qui s'harmonise avec vos activités.

## À **VOS** côtés en toutes circonstances



### Gérez vos contrats

- modifiez vos coordonnées, consultez vos contrats souscrits, déposez vos documents (RIB, statuts, etc.), ajustez vos règlements ;
- obtenez vos attestations : responsabilité civile, dommages aux biens ;
- consultez votre avis d'échéance annuel.



### Déclarez un sinistre

- déclarez simplement et rapidement vos sinistres en ligne.



### Restez informé

- grâce à l'**Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale et associative**, assurez une veille juridique pertinente et directement liée à vos préoccupations ;
- simples, synthétiques et basés sur le partage d'expériences, **nos guides de bonnes pratiques** ont pour objectif de vous accompagner dans la mise en place de votre politique de prévention des risques. Coédités avec nos partenaires, ils abordent plusieurs thématiques : l'organisation des fêtes et manifestations, la prévention des cyber-risques, l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, le risque routier, la responsabilité civile personnelle des élus, etc.

**50 ans**  
d'expertise

**64 000**  
associations  
bénéficient du  
contrat Assurance  
des associations

**71 700**  
associations  
nous font confiance



# 3 contrats pour répondre à **VOS** besoins <sup>(1)</sup>

1

## Multirisque des associations

2

## Protection juridique

3

## Assurance des véhicules à moteur

### Multirisque des associations

#### Responsabilité civile élargie

Couvre les dommages corporels et matériels occasionnés par toutes les personnes participant à la vie de l'association (les dirigeants, les adhérents, les bénévoles)<sup>(1)</sup>. Le dirigeant de l'association est également protégé quand sa responsabilité personnelle est engagée dans l'exercice de ses fonctions<sup>(1)</sup>.

#### Les **+** de l'offre

- locaux occasionnels d'activité garantis<sup>(1)</sup>.

#### Cas concret d'application du contrat :

À l'occasion d'un loto, les effets personnels des invités sont volés dans le vestiaire surveillé.

#### Domages aux biens mobiliers

Indemnisation en cas d'événements tels que dommage électrique, dégât des eaux, vol, incendie du matériel de l'association garanti<sup>(2)</sup>.

#### Les **+** de l'offre

- possibilité de choisir entre 3 tranches de couverture ( 5 000 € - 25 000 € - 50 000 €)<sup>(3)</sup> ;
- une assistance patrimoine est incluse.

#### Cas concret d'application du contrat :

Un dégât des eaux inonde votre local d'activité et votre matériel informatique est endommagé.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat. (2) Selon l'option choisie et dans les limites et conditions prévues au contrat. (3) Sous-limitation de 2 000 € pour les garanties dommages aux biens spécifiques suivantes : Tous risques informatiques, Tous risques exposition, Contenu du congélateur.



### Indemnisation des accidents corporels

Couvre les membres du bureau et complète les frais de soins, chirurgicaux, d'hospitalisation. L'invalidité et les décès sont aussi garantis <sup>(1)</sup>.

#### Les de l'offre

- une assistance aux personnes est incluse (rapatriement, avance des frais médicaux, etc.) <sup>(1)</sup>.

#### Cas concret d'application du contrat :

Au cours de la visite d'un château organisée par l'association, un membre du bureau chute et se blesse. Ses frais de soins nécessaires à son rétablissement sont pris en charge.



#### BON À SAVOIR : POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE EN OPTION

- Les dommages aux biens immobiliers pour les locaux occupés en permanence, appartenant, loués ou prêtés à l'association survenant lors d'événements garantis tels que : incendie, vol, chute de la foudre, tempête.
- L'indemnisation des accidents corporels pour les adhérents et bénévoles.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

## Protection juridique



### Contrat Protection juridique

Une offre pour défendre les intérêts de l'association en cas de litige survenant dans l'exercice de vos activités dans 4 domaines de droit<sup>(1)</sup> :

- consommation ;
- administration ;
- protection des locaux ;
- protection pénale.

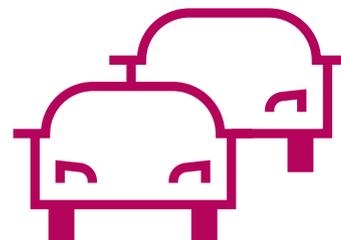
#### Les de l'offre

- un accompagnement dans la résolution de vos litiges par des juristes qualifiés.

#### Cas concret d'application du contrat :

Vous avez un litige avec une agence de voyage concernant un séjour de votre association.

## Assurance des véhicules à moteur



### Véhicules à moteur

Ce contrat couvre le ou les véhicule(s) de l'association pour les dommages causés et/ou subis, la protection corporelle du conducteur ainsi que le contenu du véhicule<sup>(1)</sup>.

#### Les de l'offre

- 3 formules de garanties pour s'adapter à vos besoins ;
- assurance du conducteur incluse<sup>(1)</sup> ;
- assistance sans franchise kilométrique en cas de panne ou d'accident pour les véhicules de moins de 3,5 T<sup>(2)</sup>.

#### Cas concret d'application du contrat :

Un de vos adhérents conduit le véhicule de votre association et percute un autre véhicule en sortant d'un parking.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat. (2) Garantie en option pour les véhicules supérieurs à 3,5 T.





## **[Nous]** sommes à **[votre]** écoute



**05 49 32 34 96** (prix d'un appel local)  
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h  
et le vendredi de 8 h 30 à 17 h



**asa@smacl.fr**



**141, avenue Salvador-Allende**  
CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9



**Espace assuré**  
*smacl.fr*

**smacl.fr**



**SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605.

**SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros,  
entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224.

Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.

**L'ASSURANCE DES TERRITOIRES**



07/2024 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances.